

Iberdrola

Projet éolien des Berges de Charente

Bilan de la démarche d'information

Octobre 2022

INTRODUCTION

La genèse du projet éolien des Berges de Charente

Au début de l'année 2017, la SARL Heurtebise, entité appartenant à 100% à Iberdrola Renouvelables France, a identifié une zone favorable et étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur 3 communes dans le département de la Charente : Aunac-sur-Charente, Lichères et Moutonneau. Depuis le début, Iberdrola Renouvelables France a mis un point d'honneur à développer ce projet éolien dans le respect du territoire qui allait l'accueillir.

Pour ce faire, l'entreprise a souhaité associer les conseils municipaux des 3 communes concernées et a organisé des rendez-vous réguliers avec les élus de ces communes, tout au long du développement du projet. Le développeur a donc pris contact avec les maires afin de leur présenter les contours de ce projet avant de lancer différentes études dans le courant de l'année 2017.

Tout au long de ces phases de développement, Iberdrola Renouvelables France a régulièrement échangé avec les conseils municipaux afin de leur présenter les avancées de ce projet et prendre en compte certaines remarques et propositions, notamment celle d'augmenter la distance aux habitations de 200m pour passer des 500m réglementaires à une distance minimale de 700m aux habitations. Le projet nommé « Berges de Charente » a ainsi fait l'objet de différentes études techniques et environnementales d'impact en vue de son dépôt en Préfecture.

Iberdrola Renouvelables France a remodelé son projet pendant la phase de développement afin de tenir compte de la délibération défavorable prise par le conseil municipal de Lichères. Le développement du projet a donc continué dans un premier temps, uniquement sur les communes d'Aunac-sur-Charente et Moutonneau, avant d'intégrer en 2021, la commune de Chenon.

La concertation avec les élus

Les objectifs de la concertation

Soucieux de réaliser un projet en concertation avec les collectivités locales impliquées dans ce projet, Iberdrola Renouvelables France (anciennement Aalto Power), par le biais de la SARL Heurtebise, a proposé aux élus concernés la mise en place de plusieurs réunions d'information, ainsi que des comités de pilotage visant à affiner la conception du projet. Entre 2017 et 2020, plusieurs actions d'informations ont été mises en place.

Les actions réalisées

Les réunions avec les élus

Plusieurs réunions de présentation du projet ont été organisées par la SARL Heurtebise avec les conseils municipaux des communes concernées par le projet entre 2017 et 2020.

Réunion du 20 mars 2017

Cette réunion avait pour but de présenter les contours du projet, ainsi que l'entreprise à l'origine de ce dernier et de répondre aux différentes questions des élus d'Aunac-sur-Charente, Moutonneau et Lichères. A la suite de cette première réunion, deux communes ont délibéré au sujet du lancement des études pour le projet éolien des Berges de Charente.

Le conseil municipal de Lichères a délibéré défavorablement au projet éolien des Berges de Charente le 10 avril 2017. Quant à la commune d'Aunac-sur-Charente, le conseil municipal s'est exprimé favorable au lancement des études de faisabilité par le biais d'une délibération en conseil municipal rendue le 27 novembre 2017.

Iberdrola Renouvelables France, fidèle à ses valeurs d'écoute et de prise en compte des avis en local, a donc fait le choix de ne pas implanter le projet sur la commune de Lichères et de poursuivre ses réflexions sur les communes d'Aunac-sur-Charente et Moutonneau.

Réunion du 28 novembre 2017

A la suite des délibérations prises par les communes d'Aunac-sur-Charente et de Lichères, la municipalité de Moutonneau a sollicité l'organisation d'une présentation du projet par Iberdrola Renouvelables France en conseil municipal. La commune de Moutonneau a délibéré favorablement au projet le 9 juillet 2019 et a informé la préfecture de cette décision par courrier le 17 septembre 2019.

Réunion du 7 mai 2019

Les conseils municipaux d'Aunac-sur-Charente, de Moutonneau, ainsi que des membres de la Communauté de Communes Cœur de Charente et du Syndicat de pays du Ruffécois ont été invités à une réunion visant à partager les avancées du projet, et notamment les résultats des premières études menées. Lors de cette rencontre, Iberdrola Renouvelables France a proposé aux élus concernés par le projet de mettre en place des comités de pilotage pour les futures échéances du projet et des réunions de concertation.

Comité de pilotage du 4 novembre 2019

Un premier comité de pilotage du projet éolien des Berges de Charente a été organisé avec les élus d'Aunac-sur-Charente et Moutonneau. Les objectifs de cette réunion étaient de :

- Informer les participants sur l'avancée du projet et de son développement ;
- Présenter et ratifier la charte du comité de pilotage afin d'acter les objectifs de ce dernier ainsi que les engagements des participants ;
- Travailler à faciliter l'intégration du projet sur le territoire en recueillant les informations et propositions des membres du comité ;
- Réfléchir à la démarche d'information et les canaux à déployer autour du projet ;
- Identifier des mesures d'accompagnement et leurs modalités de mise en place localement.

Réunion du 3 septembre 2020

Après le renouvellement des conseils municipaux survenus après les élections municipales du printemps 2020, Iberdrola Renouvelables France a proposé une présentation du projet aux nouvelles équipes municipales d'Aunac-sur-Charente et Moutonneau. Durant cette réunion, le développeur a informé les communes du rachat d'Aalto Power par le groupe Iberdrola. Aalto Power est alors devenu Iberdrola

Renouvelables France. Le développeur a précisé que même si le nom changeait, l'équipe développement et les interlocuteurs resteraient les mêmes, tout comme la SARL Heurtebise, appartenant désormais en totalité à Iberdrola Renouvelables France.

Ensuite, le développeur a présenté la zone d'étude retenue. C'était une réunion de point d'étape de projet destinée à la nouvelle équipe municipale mais cette dernière ne nous a pas laissé l'occasion de présenter le projet, le calendrier, les retombées fiscales et loyers engendrés par l'implantation potentielle du parc. Iberdrola Renouvelables France a également fait état des positions des anciens conseils municipaux sur ce projet, rappelant qu'ils avaient obtenu deux délibérations favorables aux études de faisabilité.

A la suite de cette réunion, le développeur éolien a appris par le biais d'un courrier de réponse à sa demande de déclaration préalable à l'installation d'un mât de mesure sur la commune d'Aunac-sur-Charente que le conseil municipal de cette même commune avait délibéré défavorablement au projet éolien, et s'opposait à l'implantation de tout projet éolien à moins de 6 km du territoire de la commune et ce, jusqu'en 2026, date de fin du mandat municipal. Pour autant, malgré cette position, la déclaration préalable à l'implantation du mât de mesure n'ayant pas reçu de retour négatif, un mât a été installé le 2 août 2021 sur la commune d'Aunac-sur-Charente.

Réunion du 4 octobre 2021

La zone d'étude initiale s'étendait sur 4 communes : celles d'Aunac-sur-Charente, Chenon, Lichères et Moutonneau. Dans un premier temps, le projet ne prévoyait d'implanter des éoliennes que sur les communes d'Aunac-sur-Charente, Lichères et Moutonneau. Après la délibération défavorable émise par la commune de Lichères, Iberdrola Renouvelables France a entrepris d'étudier la possibilité d'implanter une ou plusieurs éoliennes à l'extrémité Sud-Ouest du territoire communal de Chenon.

Une fois la faisabilité technique avérée, Iberdrola Renouvelables France a souhaité rencontrer les élus de Chenon afin de leur présenter le projet lors d'une réunion organisée le 4 octobre 2021 à la mairie de Chenon.

Le conseil municipal de Chenon a été très à l'écoute de la présentation qui a été faite du projet. Elle s'est montrée quelque peu réticente et surprise d'être impliquée au projet uniquement en 2021 mais a compris les motivations qui ont conduit

Iberdrola Renouvelables France à envisager d'implanter une éolienne sur la commune de Chenon.

Le conseil municipal de Chenon s'est réuni le 10 novembre 2021 et a délibéré défavorablement au projet éolien des Berges de Charente. Iberdrola Renouvelables France a pris acte de cette décision mais a fait le choix de maintenir l'implantation d'une éolienne sur la commune de Chenon dans le projet déposé en préfecture pour des raisons de viabilité de production du parc.

Les articles

Lors du comité de pilotage du 4 novembre 2019, les membres se sont accordés sur la nécessité de communiquer davantage sur le projet à la suite des élections européennes.

Ainsi, le 29 novembre 2019, un premier courrier d'information a été transmis aux riverains concernés par les mesures acoustiques. Par ailleurs, des articles ont été publiés dans les journaux municipaux des communes d'Aunac-sur-Charente et de Moutonneau. Ces articles mentionnent la société Aalto Power, qui a été rachetée depuis par Iberdrola Renouvelables France. Voici le texte de l'article publié dans les deux gazettes :

PROJET ÉOLIEN D'AUNAC-SUR-CHARENTE ET DE MOUTONNEAU

La société Aalto Power, producteur français d'électricité à partir de sources renouvelables, évalue actuellement la faisabilité d'un projet éolien sur les communes d'Aunac-sur-Charente et de Moutonneau.

Les études techniques, environnementales et paysagères sont en cours et sont menées par des bureaux d'études spécialisés. Le secteur étudié pour ce projet est délimité au nord par les lieux-dits la Garenne de Bayers et le Quérignou, et par la Combe Bois Blé et les Grandes Combes au sud. La loi prévoit une distance minimale des éoliennes aux habitations de 500 mètres. Cependant, grâce à la concertation avec les Maires et conseillers municipaux, c'est une distance d'au moins 700 mètres aux habitations qui sera respectée pour ce projet.

Le groupe AALTO POWER, société française détenue à 49,9% par la Caisse des Dépôts (public) et le groupe Aiolos, a été créé en 2006. Expert des énergies renouvelables, la société développe, construit et exploite des parcs éoliens dans toute la France et notamment en Nouvelle Aquitaine. Aujourd'hui, Aalto Power compte 11 parcs éoliens pour une puissance d'environ 120 MW. Pour tous renseignements vous pouvez contacter Aalto Power : contact@alltopower.fr .

L'information du grand public

La démarche d'information

La genèse de la démarche

Après 4 années de développement du projet, et à quelques mois du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, Iberdrola Renouvelables France a souhaité faire connaître son projet éolien des Berges de Charente à l'ensemble de la population.

Pour ce faire, Iberdrola Renouvelables France a souhaité être accompagné par des spécialistes de la concertation et de la consultation publique dans la mise en œuvre. C'est l'équipe Concertation de Mazars devenu aujourd'hui Demopolis concertation, qui a été retenue pour proposer un dispositif d'information adapté au projet et au contexte local.

Les objectifs de la démarche d'information

Concernant le projet éolien des Berges de Charente, Iberdrola a décidé de ne pas attendre le dépôt de son projet ni l'organisation de l'enquête publique pour faire connaître son projet. Aussi, les objectifs de la démarche d'information et de consultation mise en place sont de :

- Présenter le projet à l'ensemble de la population des communes d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau ;
- Identifier les questions et attentes de la population locale et y répondre par le biais d'outils d'information adaptés : lettres d'information distribuées dans chaque boîte aux lettres sur les 3 communes et site Internet actualisé régulièrement et accessible à tout moment ;
- Proposer des temps d'échanges individuels (via des sessions de porte-à-porte) et collectifs (par le biais de permanences d'information) pour donner l'occasion à chacun de pouvoir discuter avec le développeur du projet.

Le calendrier de la démarche

Décembre 2021 : Distribution en main propre de la lettre d'information n°1 et de la brochure de présentation du projet, porte-à-porte les 9 et 10 décembre pour échanger avec la population et mise en ligne du site Internet du projet

Janvier 2022 : Actualisation de la foire aux questions sur le site Internet et mise en ligne de plusieurs actualités sur le site Internet

Février 2022 : Distribution de la 2^{ème} lettre d'information, porte-à-porte d'échange avec la population les 14 et 15 février et actualisation du site Internet en fonction des actualités du projet

Mars à avril 2022 : Actualisation régulière du site Internet du projet

Mai 2022 : Distribution de la 3^{ème} lettre d'information et porte-à-porte d'échange avec la population

Juin 2022 à août 2022 : Actualisation régulière du site Internet du projet

Septembre 2022 : Distribution de la 4^{ème} lettre d'information, porte-à-porte d'échange avec la population et actualisation régulière du site Internet du projet

Octobre 2022 : Organisation d'un forum d'information

Les outils d'information mis à disposition

Les lettres d'information

Afin d'assurer une information transparente et pédagogique, plusieurs lettres d'information ont été distribuées à l'ensemble des habitants des communes concernées par le projet éolien des Berges de Charente.

Également disponibles sur le site Internet du projet, elles informent des dernières actualités du projet et de la démarche d'information mise en place. Elles ont également servi de support d'invitation aux événements organisés.

Celles-ci prennent la forme d'un document de deux ou quatre pages, avec différents types de contenus : éditorial du développeur sur l'actualité du projet, information sur le projet, pédagogie sur l'univers éolien (questions fréquentes, phases de développement d'un projet, etc.), invitation aux événements.

Une première lettre a été adressée en décembre 2021, pour présenter le projet à l'étude et informer sur la mise en place d'une démarche d'information et ses objectifs.

La brochure du projet

Iberdrola Renouvelables France a conçu une brochure de présentation complète de son projet des Berges de Charente. Ce document de 8 pages rassemble les informations essentielles relatives au projet éolien et permet également de découvrir les différentes phases de développement d'un projet éolien, de l'identification d'une zone favorable, a priori libre de contraintes techniques, jusqu'au raccordement d'un parc éolien après sa construction.

La brochure de présentation du projet a été mise à disposition de la population sous deux formats :

- Papier, distribuée aux personnes le désirant les 9 et 10 décembre 2021 lors d'une session de porte-à-porte réalisée sur les communes d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau ;
- Numérique, téléchargeable au format PDF sur le site Internet du projet.



Source : extrait de la brochure du projet

Le site Internet du projet

Un site Internet a été créé dans le cadre de la démarche d'information. Lancé en décembre 2021, son adresse d'accès a été communiquée aux habitants d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau par le biais de la lettre d'information n°1.

Le lien du site Internet est : www.projeteolien-bergesdecharente.fr

Cette plateforme a été mise en ligne afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de :

- Découvrir le projet à l'étude ;
- Suivre les actualités du projet ;
- Découvrir le développeur du projet ;
- S'informer sur la transition énergétique ;
- Obtenir des réponses aux questions fréquentes ;
- Télécharger les documents d'information disponibles ;
- Contribuer en faisant part de propositions.

Les chiffres clés du site Internet pour la période de décembre 2021 à fin octobre 2022 :

La plateforme Internet a donc été consultée par **981 utilisateurs** différents (adresses IP différentes) et a donné lieu à **1 306 sessions** (c'est-à-dire connexions de moins de 30 min qui peuvent être réalisées par les mêmes personnes).

Le taux de rebond (pourcentage de personnes qui quittent le site après n'avoir consulté qu'une seule page) est de **65%** (Plus le taux est élevé, moins les personnes consultent de page sur votre site. A l'inverse, plus le taux est faible plus les visiteurs cliquent sur d'autres pages et interagissent avec votre site Internet avant de partir.)

Le temps moyen de connexion pendant la période a été de **2 min 17 s**. Ce chiffre élevé, traduit le fait que les personnes qui ont visité le site sont venues y chercher de l'information et ont consulté plusieurs pages, 3 en moyenne par session.

Les 3 pages les plus consultées sont :

1. La foire aux questions
2. Le projet à l'étude
3. Les documents utiles

Bilan des actions menées

Les lettres d'information

4 lettres d'information ont été distribuées entre fin 2021 et fin 2022. Leur contenu et leur rythme de parution sont corrélés aux avancées du projet. Un planning de publication prévisionnel a été présenté dans la partie « le calendrier du projet »

L'objectif de ces différentes lettres d'information est de permettre aux habitants des communes concernées par le projet de pouvoir s'informer sur les différentes phases d'instruction du projet afin de partager les actualités, mais aussi d'expliquer cette phase souvent peu connue du grand public.

La lettre d'information n°2 a eu notamment pour but d'informer du dépôt du projet en préfecture et donna à voir sur les différentes phases d'instruction du dossier. Les lettres suivantes s'inscrivent dans cette continuité et ont notamment permis d'informer sur les modalités de participation à l'enquête publique, mais également de convier la population à un forum d'information organisé en amont de l'enquête publique afin de répondre aux éventuelles questions de la population sur le projet.



Source : Lettre d'information N°1 distribuée durant le porte-à-porte

Les sessions de porte-à-porte

Au même titre que les lettres d'information, 4 sessions de porte-à-porte ont été organisées par l'équipe concertation de Mazars, aujourd'hui Demopolis Concertation. Elles ont permis :

- D'assurer la distribution des lettres d'information dans les boîtes aux lettres avec un STOP PUB ;
- D'échanger avec la population individuellement pour recueillir leurs questions et attentes pour les prochaines actions d'information.

Enfin, le porte-à-porte de septembre 2022 aura également été l'occasion d'inviter la population à participer au forum d'information du 19 octobre 2022 en donnant à voir sur le contenu et l'intérêt d'y participer.



Le porte-à-porte de décembre 2021

En décembre 2021, l'équipe Concertation de Mazars (actuel Demopolis Concertation), mandatée par Iberdrola Renouvelables France dans le cadre de la démarche d'information, est allée à la rencontre des habitants d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau pour leur présenter le projet éolien des Berges de Charente et échanger avec ces derniers.

Les objectifs de ce porte-à-porte étaient de :

- Distribuer la lettre d'information n°1 à l'ensemble de la population ;
- Présenter le projet des Berges de Charente et recueillir leurs questions et remarques ;
- Recueillir les perceptions des riverains sur les énergies renouvelables, l'éolien en général et sur le projet des Berges de Charente en particulier ;
- Présenter la démarche d'information mise en place autour du projet et recueillir les éventuelles attentes et suggestions pour la suite.

Au total ce sont 104 acteurs locaux qui ont été rencontrés dont 70 personnes sur Aunac-sur-Charente, 16 à Chenon et 18 sur Moutonneau. Ces personnes rencontrées sont des élus, des représentants du monde agricole et une grande majorité de riverains.

Ces échanges ont permis d'obtenir une meilleure compréhension du territoire et de ses spécificités ; de recueillir les perceptions des acteurs sur l'éolien et sur le projet ; d'identifier les attentes et besoins en termes d'information.

Voici une synthèse non exhaustive des principales opinions formulées par les acteurs rencontrés, organisée par thématique pour structurer le verbatim, présentant une vision qualitative et représentative du territoire sur le projet (points d'accords et de désaccords) :

Sur la transition énergétique :

- « Je suis pour l'écologie. » (45%)
- « Il n'y a pas grand-chose de valable à part le solaire. » (20%)
- « On ne pourra pas se passer du nucléaire. » (35%)

Sur l'éolien :

- « L'éolien c'est l'avenir. » (25%)
- « Je ne suis pas contre. » (35%)
- « Il y a trop d'éoliennes. » (20%)
- « Je suis contre, j'en veux nulle part. » (20%)

Sur le projet des Berges de Charente :

- « J'y suis favorable. » (15%)
- « Je ne suis pas pour pas contre. » (65%)
- « Je ne suis pas d'accord. » (20%)

Les questions posées fréquemment :

- « Où vont être implantées les éoliennes exactement ? »
- « Le parc fournira-t-il de l'électricité à tous les habitants de la commune ? »
- « J'aimerais qu'on m'explique comment fonctionne une éolienne. »
- « Pourquoi les éoliennes ne tournent pas tout le temps ? »
- « Qu'est-ce que ça va nous rapporter en plus ? »
- « Ce projet peut être bien, mais l'électricité sera-t-elle plus chère ? »

Les inquiétudes évoquées :

- « Est-ce réellement non polluant ? »
- « A la fin du cycle de vie des éoliennes qu'est-ce qui se passe ? »
- « Je m'interroge sur l'avenir, dans 40 ans que va devenir le béton ? »
- « C'est une bonne chose, mais pas trop près des maisons, sinon ça risque de nous gêner. »
- « C'est sûrement un problème pour les oiseaux. »
- « Attention aux ondes et aux interférences. La télé bouge à cause des éoliennes. Les développeurs devraient faire quelque chose pour ça. »
- « Je m'inquiète pour mes vaches. » / « Y'a-t-il des risques pour les vaches ? »

Les attentes formulées pour la suite :

- « On a besoin de plus d'informations. »
- « C'est bien que vous soyez passé. C'est important d'informer la population. »
- « Allez-vous organiser des réunions ? Ça serait intéressant ! »
- « Y aurait-il la possibilité de mettre en place un co-financement citoyen ? »
- « Est-ce possible pour les collectivités et les particuliers de participer aux résultats économiques ? »

Ce porte-à-porte a permis à Iberdrola Renouvelables France de faire connaître son projet à l'étude. Par ailleurs, les échanges avec la population locale ont permis d'identifier les attentes des acteurs locaux à prendre en compte dans la suite de cette démarche d'information.

A la suite de ces deux journées, un recensement des différentes questions a été effectué et une mise à jour de la rubrique « Les réponses à vos questions » a été réalisée afin d'apporter des précisions sur le projet ou d'aider certains à mieux comprendre le monde de l'éolien et des énergies renouvelables.

Le porte-à-porte de février 2022



En février 2022, l'équipe Concertation de Mazars (actuel Demopolis Concertation), mandatée par Iberdrola Renouvelables France dans le cadre de la démarche d'information, est retournée à la rencontre des habitants d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau pour leur présenter le projet éolien des Berges de Charente et échanger avec ces derniers.

Les objectifs de ce porte-à-porte étaient de :

- Distribuer la lettre d'information n°2 à l'ensemble de la population ;
- Annoncer le futur dépôt du projet en Préfecture ;
- Analyser la perception des riverains sur le projet ;
- Maintenir un lien de proximité avec les habitants des communes concernées.

Au total ce sont 72 acteurs locaux qui ont été rencontrés dont 51 personnes sur Aunac-sur-Charente, 10 à Chenon et 12 sur Moutonneau. Ces personnes rencontrées sont des élus, des représentants du monde agricole et une grande majorité de riverains.

Ces échanges ont permis d'obtenir une meilleure compréhension du territoire et de ses spécificités, de recueillir les perceptions des acteurs sur l'éolien et sur le projet et d'identifier les attentes et besoins en termes d'information.

Voici une synthèse non exhaustive des principales opinions formulées par les acteurs rencontrés, organisée par thématique pour structurer le verbatim, présentant une vision qualitative et représentative du territoire sur le projet (points d'accords et de désaccords) :

Sur le projet des Berges de Charente :

- « Je préfère ça plutôt qu'une centrale nucléaire. »
- « J'y suis très favorable, j'aménage moi-même ma maison en ce sens donc ça m'intéresse. »
- « Il en faut des éoliennes ! Il faut trouver de nouvelles sources de production d'énergie. »
- « C'est bien les éoliennes, mais pourquoi ne peut-on pas bénéficier de réductions sur notre facture ? »
- « Les gens commencent à en avoir marre parce qu'il y en a trop. Les communes sont contre désormais. »
- « Un projet éolien était acceptable, mais là il y en a trop, c'est envahissant. »
- « Les maires sont contre, tout le monde pense que ça ne va pas se faire. »

Sur la démarche d'information :

- « A cause du château de Bayers, on m'empêche d'installer des panneaux solaires et une petite éolienne chez moi mais les parcs éoliens n'ont pas les mêmes contraintes visiblement. »
- « Nous avons un beau château et une belle église à Chenon, il faut faire attention à ce que cela ne perturbe pas le paysage. »

Les inquiétudes évoquées :

- « C'est bien que vous nous transmettiez de l'information, même si souvent les gens s'en fichent. »
- « C'est bien que vous veniez, c'est plaisant. »
- « On n'a jamais eu une démarche de ce type, des gens qui viennent à notre rencontre. Ça ne changera pas mon avis sur le projet, mais en tout cas ça évite de mettre les gens plus en colère. »

Ce porte-à porte a permis à Iberdrola Renouvelables France de faire émerger des échanges privilégiés avec la population locale en amont de l'enquête publique. Par ailleurs, les échanges avec la population locale ont permis d'identifier les attentes des acteurs locaux à prendre en compte dans la suite de cette démarche d'information.

A la suite de ces deux journées, un recensement des différentes questions a été effectué et une mise à jour de la rubrique « Les réponses à vos questions » a été réalisée afin d'apporter des précisions sur le projet ou d'aider certains à mieux comprendre le monde de l'éolien et des énergies renouvelables.

Le porte-à-porte de mai 2022



En mai 2022, l'équipe Concertation de Mazars (actuel Demopolis Concertation), mandatée par Iberdrola Renouvelables France dans le cadre de la démarche d'information, est allée à la rencontre des habitants d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau pour leur présenter le projet éolien des Berges de Charente et échanger avec ces derniers.

Les objectifs de ce porte-à-porte étaient de :

- Distribuer la lettre d'information n°3 à l'ensemble de la population ;

- Partager les actualités du projet
- Maintenir un lien privilégié avec la population

Au total ce sont 98 acteurs locaux qui ont été rencontrés dont 60 personnes sur Aunac-sur-Charente, 23 à Chenon et 15 sur Moutonneau.

Voici une synthèse non exhaustive des principales opinions formulées par les acteurs rencontrés, organisée par thématique pour structurer le verbatim, présentant une vision qualitative et représentative du territoire sur le projet (points d'accords et de désaccords) :

Sur l'impact et la saturation visuels :

- « Je n'aime pas l'idée de voir de nouvelles éoliennes, je sais qu'on en a besoin, mais je tiens à ce paysage. »
- « Je pense que ça gâche le paysage, surtout qu'on a un château historique à côté. »
- « Je ne suis pas contre les éoliennes mais ce n'est pas beau, si encore on les peignait ! »
- « J'ai été contacté il y a 2 ans et j'ai refusé à cause de l'impact visuel, la nuit on voit des lumières clignoter. »

Sur le projet des Berges de Charente :

- « La zone d'implantation devrait être révisée car c'est trop proche de la ville. »
- « Les bureaux d'étude se fichent de la campagne, ils décident sans se mettre à notre place. »
- « Ce projet date d'il y a longtemps, il a été revendu de développeur en développeur. »

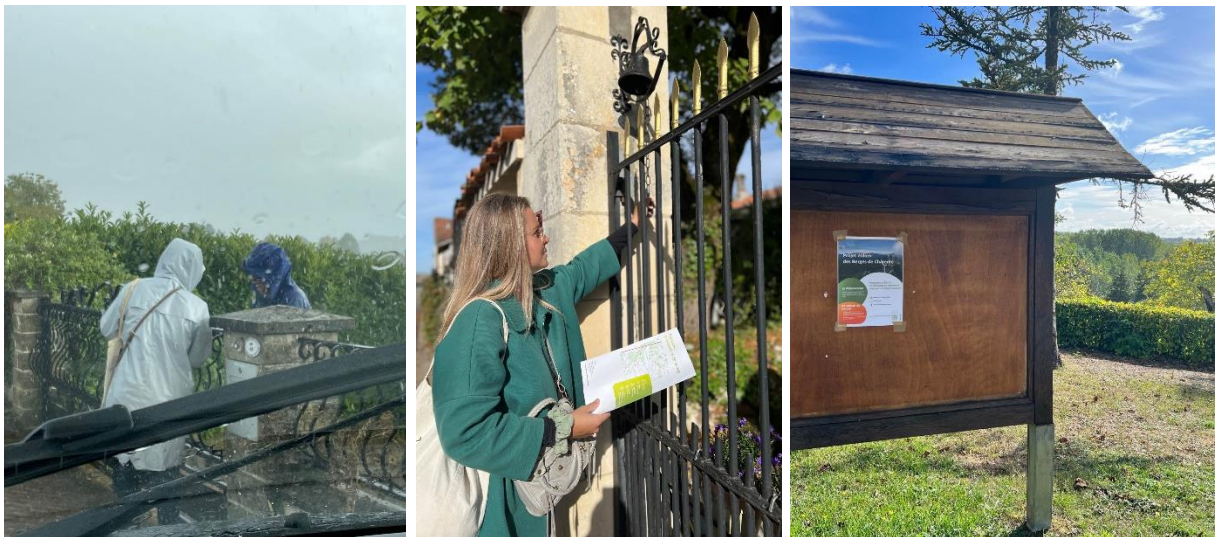
Sur l'opposition :

- « Il y a eu une réunion d'anti à Bayers, sur les nuisances du futur parc, organisée par les mairies : les gens parlent aux maires et puis, eux, ils montent au charbon, c'est compréhensible. »
- « Avec ma femme, j'ai participé à la réunion à Bayers, ça a été très constructif, on nous a expliqué pourquoi les développeurs n'achètent pas les terrains et préfèrent les louer car en cas de faillite le démantèlement est à la charge du propriétaire terrien, c'est déjà arrivé sur d'autres projets ! »
- « Le journal a dit qu'il y avait 100 personnes à la réunion à Bayers, moi j'en ai compté 40. »

Ce porte-à-porte a permis à Iberdrola Renouvelables France de partager l'avancée du projet et de répondre aux questionnements. Par ailleurs, les échanges avec la population locale ont permis d'identifier les principales crispations des acteurs locaux, que sont le démantèlement et la saturation visuelle.

A la suite de ces deux journées, un recensement des différentes questions a été effectué et une mise à jour de la rubrique « Les réponses à vos questions » a été réalisée afin d'apporter des précisions sur le projet ou d'aider certains à mieux comprendre le monde de l'éolien et des énergies renouvelables.

Le porte-à-porte de septembre 2022



En septembre 2022, l'équipe Demopolis Concertation, mandatée par Iberdrola Renouvelables France dans le cadre de la démarche d'information, s'est rendu sur les communes d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau, à la rencontre des habitants, pour leur présenter le projet éolien des Berges de Charente et échanger avec ces derniers.

Les objectifs de ce porte-à-porte étaient de :

- Distribuer la lettre d'information n°4 à l'ensemble de la population
- Rappeler la démarche d'information et tenir au courant de l'avancée du projet
- Recueillir les perceptions des riverains sur les énergies renouvelables, l'éolien en général et sur le projet des Berges de Charente en particulier ;
- Informer les riverains sur l'enquête publique et le forum d'information à venir.

Au total ce sont 58 acteurs locaux qui ont été rencontrés dont 11 personnes sur Aunac-sur-Charente, 24 à Chenon et 23 sur Moutonneau. Ces personnes rencontrées sont des représentants du monde agricole, des commerçants et une grande majorité de riverains.

Voici une synthèse non exhaustive des principales opinions formulées par les acteurs rencontrés, organisée par thématique pour structurer le verbatim, présentant une vision qualitative et représentative du territoire sur le projet (points d'accords et de désaccords) :

Sur le projet des Berges de Charente :

- « Je serais intéressé d'en apprendre plus »
- « Je viendrai au forum pour m'informer »
- « Qu'en sera-t-il du démantèlement ? Qui payera ? »
- « Qui est Iberdrola, est-ce que c'est français ? »

Les questions posées fréquemment :

- « Où vont être implantées les éoliennes exactement ? »
- « Pourquoi les éoliennes ne tournent pas tout le temps ? »
- « Qu'est-ce que ça va nous rapporter en plus ? »

Les inquiétudes évoquées :

- « Est-ce que vous avez bien pris compte du patrimoine environnant ? »
- « Le paysage sera saturé d'éoliennes »
- « Y aura-t-il des impacts sur la santé ? »
- « Si nous avons des coupures d'électricité cet hiver, est-ce que l'éolienne nous fournira de l'électricité ? »
- « Le coût de la mise en place de l'éolienne est-il vraiment rentable et vert ? »

Les attentes formulées pour la suite :

- « C'est bien que vous soyez passés. Et que vous mettiez en place ces temps d'échanges. »
- « Y aurait-il la possibilité de mettre en place un co-financement citoyen ? »

Ce porte-à-porte a permis à Iberdrola Renouvelables France d'informer les riverains sur le prochain événement.

L'actualisation du site Internet

The screenshot shows the website interface for the 'Projet éolien des berges de Charente'. At the top, there is a search bar and a 'Connexion' button. The main navigation menu includes 'LE PROJET', 'LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS', 'LA DÉMARCHE D'INFORMATION', and 'VOS CONTRIBUTIONS'. A large banner features a wind turbine and the text 'Forum d'information le 19 octobre 2022 à Chenon' with a 'En savoir plus ici !' button. Below the banner are two interactive sections: 'Carte participative' (with a location pin icon) and 'Fils de discussion' (with a speech bubble icon). The main content area is titled 'LE PROJET DES BERGES DE CHARENTE' and includes a photo of wind turbines. Below the photo, it states: 'L'énergéticien Iberdrola Renewables France, étudie l'opportunité de développer un projet éolien en Charente. Ce projet est à l'étude sur les communes d'Aunac-sur-Charente, Moutonneau et Chenon.' A 'Découvrir le projet' button is provided. The section 'LES SUJETS DE CONCERTATIONS À LA UNE' features filters for 'Thème', 'Type', and 'En cours/Terminés'. Under 'Participation citoyenne', there are two cards: one for 'Carte participative' (0 contribution) and one for 'Fils de discussion' (0 contribution).

Connexion

IBERDROLA

Projet éolien des berges de Charente

LE PROJET LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS LA DÉMARCHE D'INFORMATION VOS CONTRIBUTIONS

Forum d'information le 19 octobre 2022 à Chenon

En savoir plus ici !

Partager

Carte participative

Localisez les idées, suggestions et projets de votre public sur un outil cartographique.

Fils de discussion

Faites nous part de vos avis/ idées en contribuant sur un projet. C'est à vous !

LE PROJET DES BERGES DE CHARENTE

L'énergéticien Iberdrola Renewables France, étudie l'opportunité de développer un projet éolien en Charente. Ce projet est à l'étude sur les communes d'Aunac-sur-Charente, Moutonneau et Chenon.

Découvrir le projet

LES SUJETS DE CONCERTATIONS À LA UNE

Triez par : Thème Type En cours/Terminés

Participation citoyenne

Participation citoyenne

Contribuez en mettant vos idées sur la carte participative

0 contribution

Participation citoyenne

Faites nous part de vos remarques et suggestions sur le projet !

0 contribution

Sources : www.projeteolien-bergesdecharente.fr

Le site Internet a également été alimenté de toute l'actualité relative au projet tout au long de l'année 2022. Par ailleurs, en fonction des questions recueillies lors des différentes sessions de porte-à-porte, la partie « Foire aux questions » a été étoffée afin d'apporter des réponses claires et adaptées aux questions posées localement.

Le forum d'information

Tout savoir sur le processus de l'enquête publique

LES RETOMBÉES LOCALES AUTOUR D'UN PROJET ÉOLIEN

Dans le cadre d'un projet éolien, les communes bénéficient de différentes retombées :

- Des loyers pour l'utilisation temporaire de la voirie, notamment pour la phase chantier et lors des opérations.
- Des mesures d'accompagnement. Elles complètent le dispositif ERC, visent à proposer et accompagner des projets locaux, et sont définies en concertation avec les acteurs locaux.
- De l'emploi local, avec l'engagement d'entreprises locales pour la construction et des emplois pendant le chantier et en phase d'exploitation (maintenance, suivis environnementaux, etc.).
- Des retombées fiscales, conformément à la réglementation sur les entreprises.

En 2020, 1195 employés travaillaient pour la filière éolienne dans la Région Nouvelle-Aquitaine. Une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. (<https://fee.asso.fr/pub/observatoire-de-leolien-2021/>)

ZOOM SUR LA RÉPARTITION DES RETOMBÉES FISCALES

LES RETOMBÉES FISCALES POUR 4 ÉOLIENNES, PAR AN

Montant par commune :	
Auxais sur Charente	6 000 €
Charente	12 000 €
Moutonnau	12 000 €
Montant Communauté Communes Auxais de Charente	36 000 €
Montant département de Charente	37 000 €
Région Nouvelle Aquitaine	5 000 €

POUR PLUS D'INFORMATION : WWW.PROJETEOLIEN-BERGESDECHARENTE.FR

Source : Kakémono et affiches – extrait du forum d'information

Un forum d'information a été organisé sur la commune de Chenon afin de permettre aux riverains et aux acteurs locaux de bénéficier d'un moment d'échange avec le développeur du projet : Iberdrola Renouvelables France.

Ce forum d'information a été organisé sous la forme d'une exposition composée de plusieurs panneaux d'information visant à faire découvrir le projet et les phases de son développement, notamment les études réalisées et leurs résultats aux participants.



Source : photo des participants et affiches du forum d'information – Octobre 2022

Les objectifs de ce forum d'information étaient de :

- Informer les participants sur le projet et ses avancées
- Présenter le porteur de projet Iberdrola
- Présenter la démarche d'information mise en place autour du projet
- Faire de la pédagogie sur l'enquête publique et les modalités de participation

Au total, ce forum a rassemblé 29 participants. Des échanges avec la population ressortent de nombreuses questions, auxquelles nous avons pu répondre et qui seront présentées dans le compte-rendu du forum d'information, prochainement disponible sur le site Internet du projet.

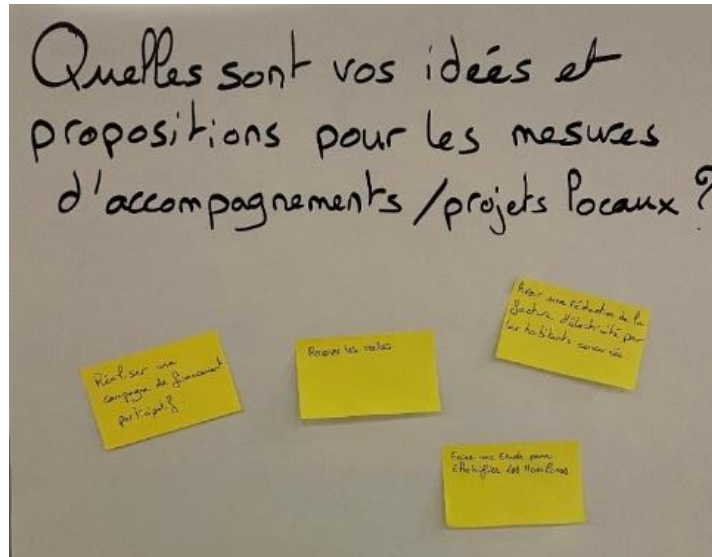
Une partie du forum d'information était dédiée à l'expression des citoyens, en leurs proposant de nous soumettre leurs idées et propositions pour les mesures d'accompagnement et projets locaux.

Les propositions autour de cette thématique étaient les suivantes :

- Réaliser une campagne de financement participatif
- Rénover les routes

- Faire une étude sur la possibilité de réélectrifier les moulins
- Avoir une réduction de la facture d'électricité pour les habitants concernés

Source : les propositions des participants lors du forum d'information – Octobre 2022



Conclusion

La démarche d'information grand public, initiée pour le projet éolien des Berges de Charente, a permis d'instaurer le dialogue autour de ce projet de territoire et de mettre en place des rituels d'information (lettres d'information, porte-à-porte et site Internet).

Suite à l'instruction du dossier par la Préfecture, le processus d'enquête publique démarrera bientôt.

Les actions d'information et de communication se poursuivront afin de présenter le projet déposé et de partager son avancée.

Pendant la phase d'enquête publique, Iberdrola Renouvelables France prévoit d'informer largement les habitants des communes concernées grâce à une information qui sera faite auprès des mairies d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau dans un premier temps. Le site Internet du projet relayera l'information en continu afin que tous les acteurs prennent connaissance des modalités de participation et d'expression propres à l'enquête publique.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société **IBERDROLA DEVELOPEMENT RENOUVELABLE** en vue de construire et exploiter un parc éolien sur le territoire des communes d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau (16)

Par arrêté en date du 19 octobre 2022, la préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours, soit du **vendredi 18 novembre 2022 à 09h 30** au **samedi 17 décembre 2022 à 12h 30** inclus, en vue d'autoriser la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau (16).

Le maître d'ouvrage est la société **IBERDROLA DEVELOPEMENT RENOUVELABLE** dont le siège est situé 9, bd Dunkerque, Immeuble Grand Large 2 à MARSEILLE (13002). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier personnes suivantes :
M. Frédéric RABIER – fraber@iberdrola.fr
Mme Capucine SANCHEZ – c_sanchez@iberdrola.fr

La Présidente du Tribunal Administratif de POTTIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Patrice LAMANT, cadre dirigeant secteur industriel en retraite.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parafichés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairies d'Aunac-sur-Charente, de Chenon et de Moutonneau.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.
Un poste informatique est installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture de la Charente à ANGOULÈME afin de permettre un accès gratuit au dossier pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Les observations pourront être adressées
soit par **voie postale** au commissaire enquêteur M. Patrice LAMANT à la mairie de Moutonneau, 4 rue de la Mélière (16480), siège de l'enquête,
soit par **voie électronique** à l'adresse suivante : pref-sollen-moutonneau@charente.gouv.fr
et ceci jusqu'au **samedi 17 décembre 2022 à 12h 30** inclus.

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – environnement/classe – DUP-ICPE-107A/Aunac-sur-Charente/Chenon/Moutonneau).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations de la manière suivante :

Mairie de Moutonneau
vendredi 18 novembre 2022 de 9h 30 à 12h 30
mercredi 23 novembre 2022 de 13h 00 à 16h 00

Mairie de Chenon
jeudi 1er décembre 2022 de 9h 00 à 12h 00

Mairie d'Aunac-sur-Charente
mardi 9 décembre 2022 de 13h 30 à 16h 30

Mairie de Moutonneau
samedi 17 décembre 2022 de 9h 30 à 12h 30

Le commissaire enquêteur peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.
Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans la mairie précitée, ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique : Politiques Publiques – Environnement et Chasse – DUP-ICPE-107A/Aunac-sur-Charente/Chenon/Moutonneau) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture de la Charente (Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture, CS 82001, 16022 ANGOULÈME CEDEX).

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la préfète de la Charente.

Affiche d'avis d'enquête publique qui sera visible sur les communes concernées par le projet.

ANNEXES

Annex 1 : Brochure

Annexe 2 : Lettre N° 1

Annexe 3 : Lettre N° 2

Annexe 4 : Lettre N° 3

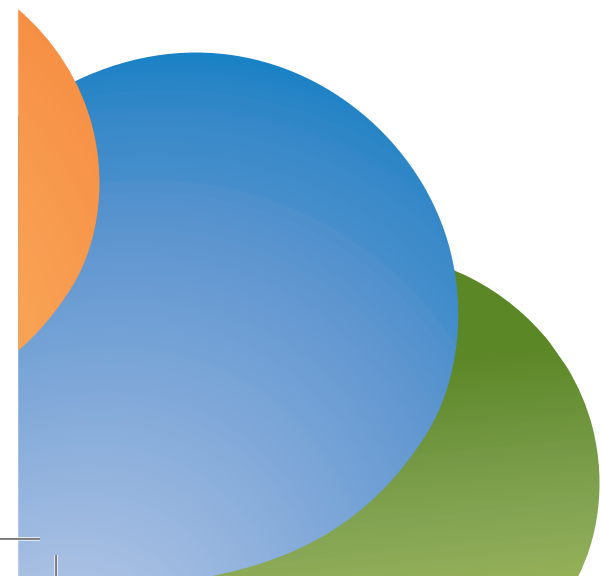
Annexe 5 : Lettre N° 4

Annex 1 : Brochure



LES BERGES DE CHARENTE :

un projet éolien pour contribuer à la
transition énergétique de la Charente



SOMMAIRE

**1 | LES ÉNERGIES RENOUVELABLES,
UN IMPÉRATIF ÉCOLOGIQUE**

**2 | LE PROJET DES BERGES
DE CHARENTE**

**3 | LES PHASES DE DÉVELOPPEMENT
D'UN PROJET ÉOLIEN**

4 | LE CALENDRIER DU PROJET

**5 | DE NOMBREUSES ÉTUDES RÉALISÉES
POUR UNE IMPLANTATION OPTIMALE**

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, UN IMPÉRATIF ÉCOLOGIQUE

Pour limiter l'impact du réchauffement climatique sur nos sociétés, les pays du monde se sont engagés à réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les énergies renouvelables constituent l'une des solutions pour répondre à une partie de nos besoins énergétiques dans le respect d'impératifs environnementaux, sociaux, économiques, stratégiques et éthiques.

L'éolien, en tant qu'énergie renouvelable sûre, et bénéficiant de nombreux retours d'expériences, constitue une réponse au défi climatique auquel nous sommes confrontés.

Enfin, au-delà de notre responsabilité commune à l'égard des générations futures, les énergies renouvelables représentent aussi une opportunité pour la création de nouveaux métiers, de nouvelles filières, et de retombées positives pour l'ensemble des territoires.

C'est dans ce cadre que depuis 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé pour objectif de porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030.

Le 21 avril 2020, le gouvernement a publié un décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ce décret fixe, les objectifs de développement de l'électricité renouvelable en France aux horizons 2023 et 2028.

Pour l'éolien terrestre, 24 100 MW devront être installés fin 2023, et entre 33 200 et 34 700 MW fin 2028. Pour atteindre ces objectifs, chaque année deux appels d'offres de 925 MW chacun seront organisés.

Au 31 décembre 2020, le volume des projets éoliens terrestres en développement s'élève à 10 016 MW d'installations. La filière éolienne a déjà atteint 73% de ces objectifs.

L'ÉOLIEN EN NOUVELLE AQUITAINE

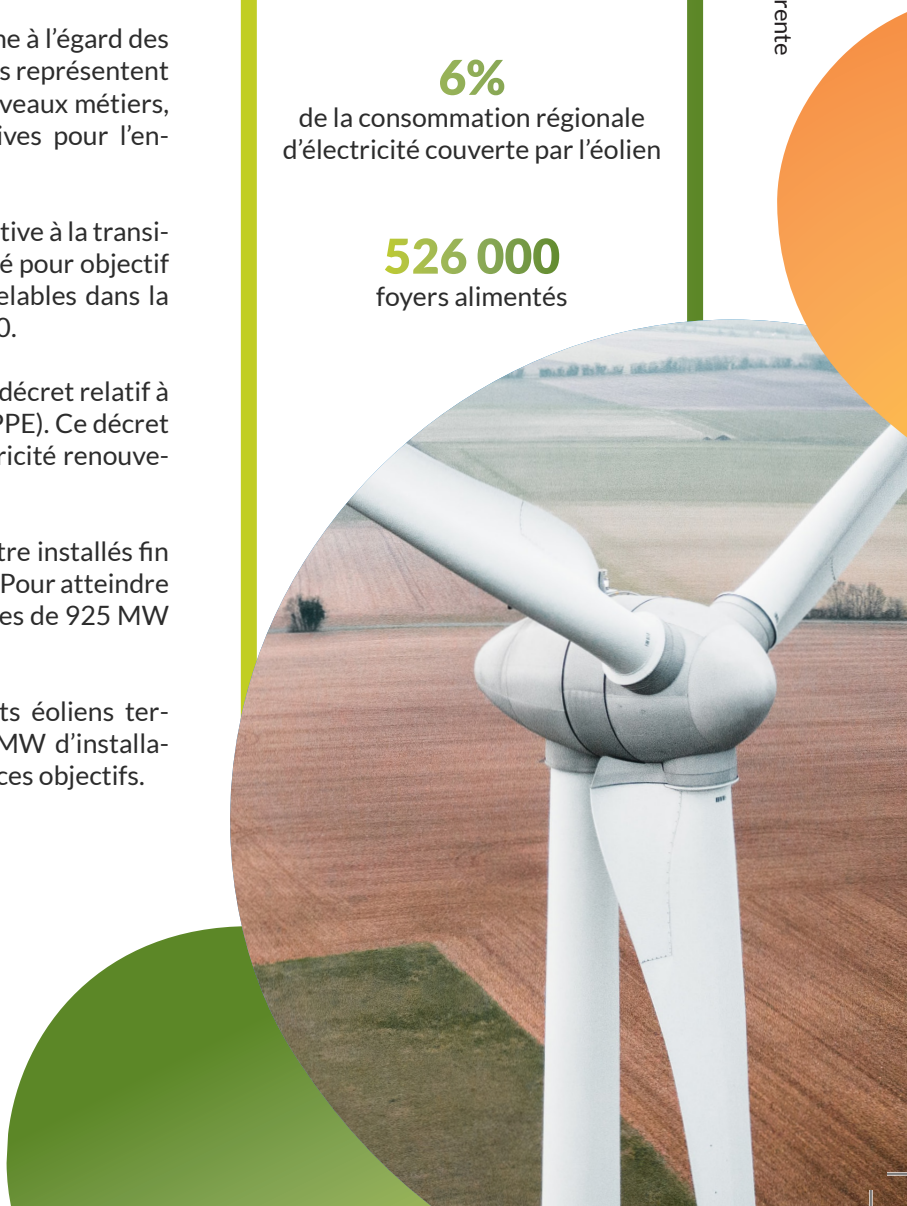
136
éoliennes

1 294 MW
de puissance installée

(Sources : RTE et SDES au 31 décembre 2020)

6%
de la consommation régionale
d'électricité couverte par l'éolien

526 000
foyers alimentés



LE PROJET DES BERGES DE CHARENTE

Le projet des berges de Charente se situe sur les communes d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau et prévoit l'implantation d'un parc éolien composé de 4 éoliennes, réparties sur les 3 communes.



LES CHIFFRES CLÉS

4

éoliennes max

165 M

de hauteur max en
bout de pale

700 M

de distance minimale
aux habitations

3,6 MW

de puissance unitaire

14,4 MW

de puissance totale

27 GWh

Annuels d'électricité renouvelable
soit la consommation d'environ
10 000 foyers (*hors chauffage*)

LES PHASES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

Les projets d'énergies renouvelables, sont soumis au Code de l'Environnement. Pour avoir le droit d'exercer ces activités, l'exploitant de l'installation doit demander au préfet de région une autorisation environnementale et ainsi respecter des obligations de nature à limiter ou maîtriser l'impact environnemental.

Les projets éoliens se développent sur un temps long s'étalant généralement entre 5 et 6 ans.

Les différentes étapes de la vie d'un projet sont :



Identification d'un site potentiel via un travail de cartographie respectant des contraintes techniques, réglementaires, environnementales, paysagères... afin d'affiner la zone d'étude.



Echanges via des présentations et des réunions avec les élus et les propriétaires qui souhaitent intégrer le projet et s'engager jusqu'à son exploitation.



Réalisation d'études pendant 12 à 24 mois. Ces études permettent d'affiner la connaissance du territoire et d'identifier de nouveaux enjeux (faune, flore, paysage, acoustique, productible, vent ...).



Conception d'un dossier d'autorisation environnementale composé des résultats des différentes études, d'une présentation détaillée du projet, de ses éventuels impacts ainsi que les mesures mises en place pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.



Instruction du dossier par les services de l'état. Une enquête publique est également organisée pendant un mois dans les communes du projet et dans un périmètre de 6 km, autour de chacune des installations (éoliennes). Après instruction du dossier et des résultats de l'enquête publique, le Préfet rend son avis sur le projet.



Construction du parc pendant une période de 9 à 12 mois. Si le montage d'une éolienne ne prend que quelques jours, le raccordement, l'aménagement des plateformes ou encore le renforcement et la création de chemin d'accès expliquent la durée de ces travaux.



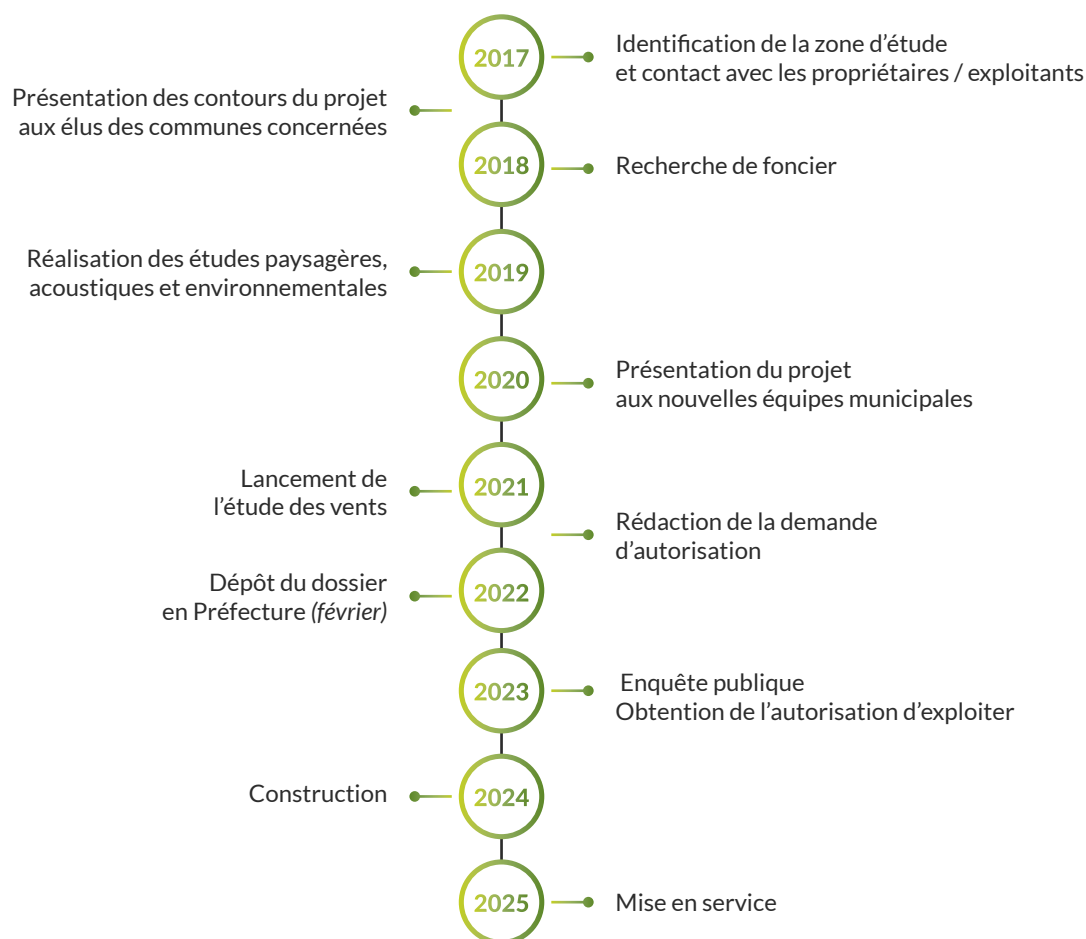
Exploitation du parc éolien sera réalisée pendant une durée de 20 à 25 ans. Au cours de son exploitation des suivis environnementaux et acoustiques sont effectués ainsi qu'un entretien et une maintenance régulière des éoliennes.



Démantèlement des machines et des fondations pour restituer le terrain dans son état initial ou le **repowering** via le remplacement par des éoliennes identiques ou de nouvelle génération après une nouvelle étude de faisabilité et l'obtention d'une autorisation du Préfet.

nous sommes ici

LE CALENDRIER DU PROJET



LES PROCHAINES ÉTAPES... ... LE DÉPÔT DU DOSSIER

L'installation d'un parc éolien est régie par le Code de l'Environnement qui prévoit que le porteur de projet fasse une demande d'autorisation environnementale préalable à l'implantation de son parc via le dépôt d'un dossier auprès des services instructeurs de l'Etat.

Une fois le dossier déposé, le porteur de projet doit attendre un délai réglementaire, durant lequel les services instructeurs étudient le dossier et formulent d'éventuelles demandes de compléments afin de préciser certains points ou de lever quelques incertitudes du projet.

Pour prendre sa décision finale, le Préfet s'appuie sur des avis techniques fournis par les services compétents pour évaluer les études réalisées, notamment la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), la DTT, Direction Départementale des Territoires sur l'aspect paysage et biodiversité, ou encore les ABF (Architectes des Bâtiments de France). Ces services imposent une méthodologie très règlementée pour la réalisation de l'ensemble des études et apportent leur expertise technique.

DE NOMBREUSES ÉTUDES RÉALISÉES POUR UNE IMPLANTATION OPTIMALE

Dans le cadre d'un projet éolien, plusieurs études de faisabilité sont réalisées : étude acoustique, étude écologique, étude paysagère et étude de vent. Ces études visent à préciser le projet, tout en identifiant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts identifiés. Elles permettent également de proposer une trame d'implantation d'éoliennes la plus cohérente possible avec les différentes contraintes préexistantes et les spécificités du territoire. Ces études sont confiées à des bureaux d'études indépendants dont l'expertise est reconnue.

ZOOM SUR LES DIFFÉRENTES ÉTUDES RÉALISÉES

L'étude écologique permet d'étudier, sur au moins un cycle biologique complet (soit environ un an), les habitats naturels, et la flore environnante. Elle permet également de recenser la faune (notamment oiseaux et chauves-souris) et d'analyser leur comportement pour identifier les enjeux locaux à prendre en compte dans la définition de la trame d'implantation

L'étude acoustique vise à déterminer que les émissions sonores du parc ne dépassent pas les seuils réglementaires. Pour cela, des sonomètres sont installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude. Des enregistrements sont réalisés sur une quinzaine de jours et vont constituer le « paysage sonore » de la zone. À cette base est rajouté le bruit des éoliennes (par modélisation) pour s'assurer que le bruit ambiant total ne dépasse pas 5 dB le jour et 3dB la nuit. Si ces seuils sont dépassés, les éoliennes sont arrêtées (bridage automatique).

L'étude paysagère définit les enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet afin de réaliser un projet le plus harmonieux possible dans son territoire. Il s'agit d'étudier sous différents points de vue, et dans un rayon d'environ 20 kilomètres, la potentielle visibilité des éoliennes. L'objectif est de ne pas perturber la lecture paysagère.

L'étude des vents se fait via l'installation d'un mât de mesure et permet de quantifier la force et les directions des vents, d'enregistrer l'activité en altitude des chauves-souris et d'établir le lien entre le bruit ambiant, la vitesse et la direction du vent.



www.projeteolien-bergesdecharente.fr



Contact

Frédéric RABIER
Responsable Développement
Iberdrola Renouvelable France
frabier@iberdrola.fr

mazars



Projet éolien des berges de Charente

LETTRE D'INFORMATION - DÉCEMBRE 2021



Chères habitantes, Chers habitants,

Depuis 2017, Iberdrola étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes d'Aunac-sur-Charente, Chenon et de Moutonneau. Composé de 4 éoliennes, ce projet d'une envergure modeste contribuerait néanmoins à la transition énergétique de la région Nouvelle Aquitaine.

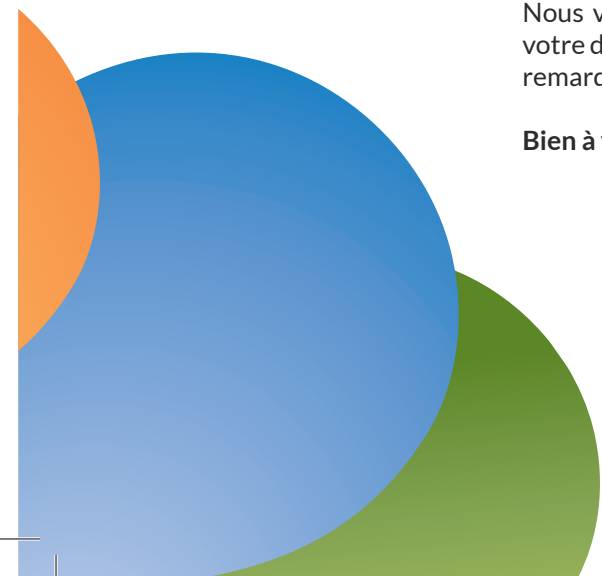
Pas moins de quatre années auront été nécessaires pour la réalisation de nombreuses études, essentielles dans la définition d'une trame implantation de ces éoliennes, la moins impactante possible sur l'environnement. En cette fin d'année 2021, nous entrons dans la dernière phase de la conception de ce projet. Aussi, avant que ce dernier ne soit déposé en Préfecture en vue de son instruction, nous avons souhaité vous le faire découvrir en avant-première.

Engagés dans une démarche de transparence et d'échange depuis le début de ce projet, nous souhaitons aujourd'hui, par le biais de cette lettre d'information, ainsi que de la brochure de présentation et du site internet, vous faire découvrir ce projet.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette lettre et nous tenons à votre disposition pour échanger et répondre à l'ensemble de vos questions et remarques dont vous pourrez nous faire part.

Bien à vous,

Frédéric Rabier,
Responsable Développement
Iberdrola Renovables France



Le projet à l'étude

Le projet des berges de Charente se situe sur les communes d'Aunac-sur-Charente, de Chenon et de Moutonneau et prévoit l'implantation d'un parc éolien composé de 4 éoliennes, réparties sur les 3 communes.



Une démarche d'information volontariste

En France, la législation prévoit une consultation de la population prenant la forme d'une enquête publique organisée une fois le dossier du projet déposé en préfecture. Concernant le projet éolien des berges de Charente, Iberdrola a décidé de ne pas attendre l'enquête publique pour vous informer sur le projet à l'étude.

Un site internet dédié

Pour tout connaître du projet des berges de Charente, Iberdrola met à votre disposition une plateforme d'information qui vous permettra de :

- Découvrir le projet ;
- Connaître son état d'avancement ;
- Mieux connaître le développeur ;
- Consulter une foire aux questions

Et bien plus encore !

Rendez-vous sur la plateforme du projet :
www.projeteolien-bergesdecharente.fr

Contact

Frédéric Rabier,
Responsable Développement
Iberdrola Renovables France
frabier@iberdrola.fr

Flashez-moi !



mazars



Projet éolien des berges de Charente

LETTRE D'INFORMATION N°2 - FÉVRIER 2022



Chères habitantes, Chers habitants,

Une nouvelle année commence, et plus que jamais nous espérons qu'elle sera placée sous le signe de l'optimisme. C'est pourquoi l'équipe Iberdrola Renovables France profite de cette occasion pour vous adresser ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

En décembre dernier, nous sommes allés à votre rencontre afin de vous distribuer une première lettre d'information. Plusieurs d'entre vous ont pu échanger avec nous sur le projet et nous tenions à vous remercier pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, mais aussi pour votre temps et la qualité des échanges. Ces discussions riches nous ont permis de vous présenter le projet mais aussi de recueillir vos questions, remarques, suggestions et attentes en matière d'information pour l'année 2022.

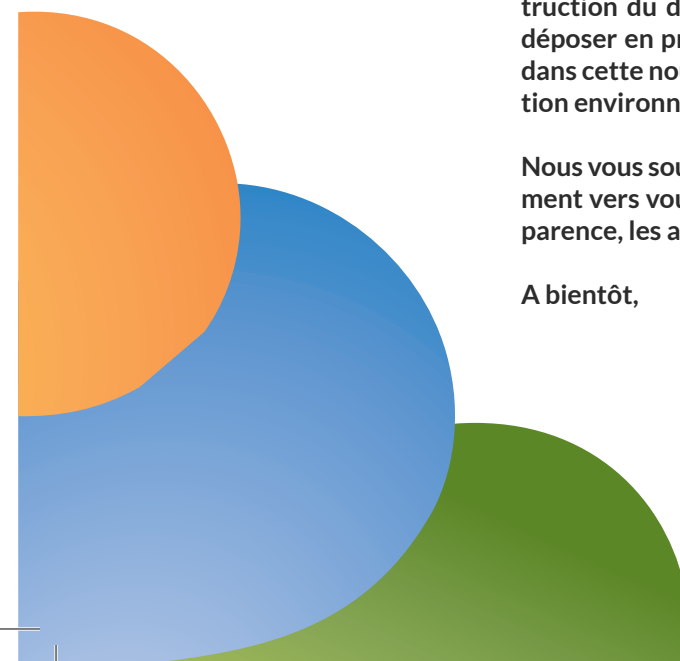
Nous revenons vers vous aujourd'hui pour vous partager les actualités du projet, comme nous nous y étions engagés. Au travers de cette lettre, mais également par le biais du site internet, nous vous informerons sur chaque étape de ce projet.

Si la conception technique du projet touche à sa fin, cette année sera dédiée à l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale que nous allons déposer en préfecture d'ici la fin du mois. C'est pour cela que nous vous proposons dans cette nouvelle lettre de 4 pages de découvrir ce qu'est une demande d'autorisation environnementale ainsi que les différentes étapes de cette procédure.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et ne manquerons pas de revenir régulièrement vers vous au fil de cette année pour continuer à vous partager, en toute transparence, les avancées de ce projet.

A bientôt,

Frédéric Rabier,
Responsable Développement
Iberdrola Renovables France



Le projet des Berges de Charente

LE SAVIEZ VOUS ?

Iberdrola Renovables France étudie depuis 2017 la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes d'Aunac sur-Charente, Chenon et Moutonneau. Le projet prévoit l'implantation de 4 éoliennes réparties sur les 3 communes.

Plus d'informations rendez-vous sur le site internet : www.projeteolien-bergesdecharente.fr



Les phases de développement d'un projet éolien



LES ANALYSES DE PRÉ FAISABILITÉ

- Identification d'une zone étude
- Contact avec les propriétaires, exploitants et les municipalités



LA CONCEPTION DU PROJET

- Etudes (environnementale, paysagère, patrimoniale et vent)
- Choix des machines
- Analyse des impacts et rédaction du dossier d'autorisation environnementale

nous sommes ici



LES AUTORISATIONS

- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale
- Organisation d'une enquête publique
- Obtention de l'autorisation (permis de construire)



LE FINANCEMENT

- Contractualisation avec les propriétaires et exploitants retenus



LA CONSTRUCTION

- Génie civil
- Contrôle de conformité et raccordement



L'EXPLOITATION

- Production d'électricité renouvelable
- Maintenance régulière



Le dossier bientôt déposé en Préfecture

Au mois de février, Iberdrola Renovables France déposera une demande d'autorisation environnementale (équivalent d'une demande de permis de construire). Il s'agit d'une procédure obligatoire pour tout projet d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), un régime d'autorisation auquel sont soumis les projets éoliens.

Le dossier technique, remis en préfecture, comporte l'ensemble des informations relatives au projet comme son emplacement, la description de la nature de l'activité, les travaux envisagés, ou encore les mesures mises en place pour limiter l'impact environnemental.

Une fois déposé, le préfet s'appuiera sur différents avis techniques fournis par les services instructeurs afin de rendre une décision : favorable, favorable avec réserves ou défavorable au projet éolien des berges de Charente.

Tout savoir sur ... L'instruction d'un projet éolien



Tout projet d'aménagement, d'installation ou de travaux pouvant avoir un impact sur l'environnement doit au préalable obtenir les autorisations nécessaires afin de protéger, au maximum, les milieux naturels.

Concernant l'éolien, l'installation d'un parc est régie par le code de l'environnement qui prévoit que le porteur de projet fasse une demande d'autorisation environnementale avant l'implantation de son parc.

Les phases d'instruction d'un projet éolien



1 - le dépôt du dossier

Le développeur éolien remet un résumé non technique du projet à la préfecture. Il s'agit d'une synthèse des éléments essentiels et conclusions de l'évaluation environnementale d'un projet éolien.



2 - L'examen du dossier par la Préfecture et ses services instructeurs

Le développeur éolien remet un résumé non technique du projet à la préfecture. Il s'agit d'une synthèse des éléments essentiels et conclusions de l'évaluation environnementale d'un projet éolien.



3 - L'enquête publique

Un arrêté préfectoral annonce la tenue d'une enquête publique. Le commissaire enquêteur, nommé par le tribunal administratif, organise l'enquête publique sur une durée maximale de 30 jours. Un rapport d'enquête est rendu dans les 6 mois après l'ouverture de cette dernière et est transmis au préfet.



4 - Consultation de la commission départementale nature, paysage et sites

Cette commission est compétente en matière de protection de la nature, de la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie. Elle comprend 6 grandes compétences, notamment celle de rendre un avis sur les certains projets éoliens.



5 - Décision administrative

Sur la base de l'instruction du dossier et les avis rendus par les différentes instances consultées, le préfet rend les décisions d'autorisation ou de refus et fixe les garanties financières notamment pour le démontage du parc en fin de vie. Il formule également les prescriptions d'exploitation (bridage éventuel des machines).



Restez informés !



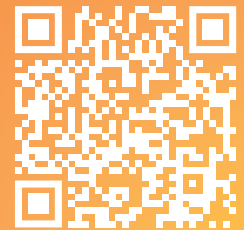
UN SITE INTERNET EST DISPONIBLE À TOUT INSTANT

pour vous permettre d'obtenir une information, la plus complète possible sur le projet à l'étude et sur l'éolien !

RÉGULIÈREMENT MIS À JOUR

il vous permet de suivre les avancées du projet, les actualités mais aussi de retrouver l'ensemble des documents utiles (brochure et lettres d'informations) téléchargeables gratuitement au format PDF.

Flashez-moi !



Les dernières actualités



RENCONTRE

Une centaine de riverains des communes d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau ont accepté d'échanger avec nous lors du porte-à-porte de décembre 2021. Perceptions des énergies renouvelables et de l'éolien, questions relatives au projet ou à l'éolien en général, découvrez les thématiques abordées par les acteurs rencontrés dans la rubrique « Les actualités » !



UNE QUESTION ?

Vous êtes nombreux à nous avoir fait part de vos questions sur les énergies renouvelables, sur l'éolien et sur le projet des berges de Charente. Nous les avons notées et y avons répondu dans l'espace « les réponses à vos questions » !



GRAND RATTRAPAGE !

Vous souhaitez consulter la lettre d'information n°1, en savoir plus sur le projet ? La rubrique « Les documents utiles » de l'espace « La démarche d'information » met à votre disposition l'ensemble des supports d'information disponibles autour du projet.

Contact

Frédéric Rabier,
Responsable Développement
Iberdrola France
frabier@iberdrola.fr



Projet éolien des berges de Charente

LETTRE D'INFORMATION N°3 - MAI 2022



Chères habitantes, Chers habitants,

Nous vous annonçons, dans la précédente lettre d'information, le dépôt imminent du projet en Préfecture. C'est chose faite puisqu'Iberdrola Renouvelable France a déposé une demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien des Berges de Charente le 22 février dernier.

Depuis cette date, le dossier est en cours d'instruction auprès des différents services de l'Etat et nous devrions, dans un délai de 4 mois après le dépôt du dossier, obtenir de premiers retours de leur part d'ici la fin de l'année 2022.

Vous l'aurez compris, nous entrons donc dans une phase d'instruction du projet longue, durant laquelle nous n'aurons pas nécessairement beaucoup d'informations à vous communiquer. Quoi qu'il en soit, nous ne manquerons pas de vous tenir informé des avancées de cette instruction, comme nous nous y étions engagés.

Nous vous adressons cette nouvelle lettre afin de vous donner des indications sur les prochaines étapes du projet dans les mois à venir.

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier une nouvelle fois pour votre accueil et les échanges très intéressants que nous avons pu avoir avec certains d'entre vous lors de notre porte-à-porte du 14, 15 et 16 février.

Nous avons d'ailleurs actualisé le contenu de la foire aux questions, afin d'apporter des éclairages complémentaires aux questions que vous avez pu nous poser lors de notre dernier passage.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette lettre d'information

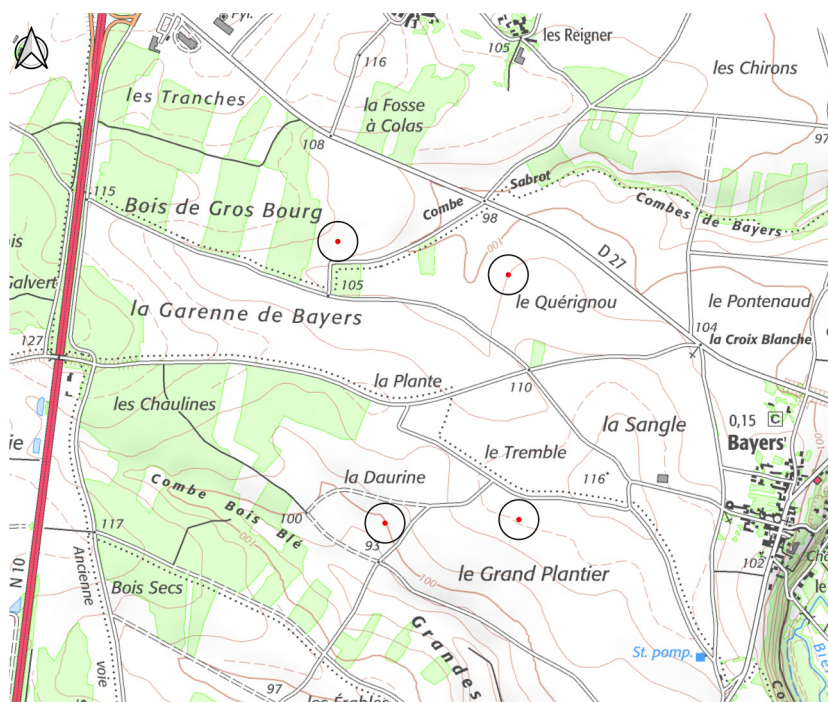
Bien à vous,

Frédéric Rabier,
Responsable Développement
Iberdrola Renouvelables France

Le projet des Berges de Charente

Depuis 2017, Iberdrola étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau. Le projet a l'étude prévoit l'implantation potentielle de 4 éoliennes, réparties équitablement sur les 3 communes.

LES INFORMATIONS CLÉS DU PROJET :



4
éoliennes réparties
sur les 3 communes



165M
de hauteur en bout de pale



700M MIN.
de distance aux habitations



3,6 MW
de puissance unitaire



Une production annuelle
de **27 GWH** d'électricité
renouvelable (soit la consommation
de 10 000 foyers hors chauffage)

LE DOSSIER EST DÉPOSÉ !

Le 22 février dernier, Iberdrola Renouvelable France a déposé en Préfecture, une demande d'autorisation environnementale (équivalent d'une demande de permis de construire), nécessaire pour obtenir le permis de construire du parc éolien.

Un dossier, appelé «Demande d'autorisation Environnementale » comportant l'ensemble des informations techniques relatives au projet, mais aussi les résultats des différentes études est désormais en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Conformément à la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (dite ASAP) du 7 décembre 2020, Iberdrola Renouvelable France a adressé le résumé non technique (RNT) de l'étude d'impact aux maires des communes d'implantation des éoliennes ainsi que les communes limitrophes, en janvier, soit un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Cette obligation réglementaire permet de favoriser la concertation et les échanges ces derniers en amont de la procédure administrative d'autorisation environnementale.

Tout savoir sur ... La demande d'autorisation environnementale

L'installation d'un parc éolien est régie par le code de l'environnement et prévoit qu'une demande d'autorisation environnementale soit faite en préfecture afin de s'assurer que ce projet sera de moindre impact sur l'environnement.

Une fois le dossier déposé en Préfecture, une première phase d'instruction s'ouvre. Le préfet consulte différents services de l'Etat qui s'assurent de vérifier que le projet respecte l'ensemble des réglementations applicables à l'éolien.

QUELS SONT LES SERVICES INSTRUCTEURS ?

Le développement de projets d'énergies renouvelables mobilise plusieurs autorités au moment de l'instruction, telles que :

- La direction départementale des territoires (DDT) spécialiste de l'aménagement du territoire est sollicité dans le cadre des demandes de permis de construire des porteurs de projets, comme cela est le cas dans le cadre d'un projet d'installation d'éoliennes.
- La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) vérifie la comptabilité du projet avec le règlement d'urbanisme applicable sur les communes concernés, analyse les enjeux environnementaux et paysagers pour s'assurer de la bonne prise en compte des recommandations relatives à la préservation de la biodiversité.
- La commission départementale nature, paysages et sites (CNDPS) dont le but est de veiller à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie pour évaluer les impacts.

QU'EST-CE QU'UNE DEMANDE DE COMPLÉMENTS ?

Après dépôt du dossier, les services instructeurs étudient le dossier et formulent une éventuelle demande de compléments afin de préciser certains points et lever quelques incertitudes du projet. C'est une demande systématique formulée aux porteurs de projet par les services de l'Etat. Actuellement, la crise sanitaire influence et modifie ce délai administratif.

ET APRÈS ?

En France, la législation prévoit une consultation de la population prenant la forme d'une enquête publique organisée une fois le dossier du projet déposé et instruit en Préfecture.

En ce qui concerne le projet éolien des Berges de Charente, une enquête publique sera organisée, comme le veut la loi, en plus de la démarche d'information réalisée actuellement. Une option ne remplace pas l'autre, le projet sera bien soumis à enquête publique probablement mi 2023. Ce sera l'occasion pour chaque habitant d'exprimer officiellement son avis sur le projet.



Zoom sur le financement participatif

QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT PARTICIPATIF ?

Le financement participatif, aussi appelé crowdfunding est une démarche visant à ouvrir le financement d'un projet aux citoyens. Cette opération se réalise en dehors des circuits financiers institutionnels tels que les banques, mais offre les mêmes qualités de services et de sécurité.

Si le financement participatif est aujourd'hui connu pour des opérations de levées de fonds pour des causes caritatives ou culturelles, l'éolien et les énergies renouvelables ne sont pas en reste et propose également ce type de dispositif.

COMMENT FONCTIONNE LE FINANCEMENT PARTICIPATIF DANS L'ÉOLIEN ?

Dans ce cadre, des plateformes web telles que Lendosphère, Enerfip ou encore Lendopolis proposent de mettre en relation des développeurs en recherche de financements avec des citoyens. Un fléchage clair des fonds est assuré via une communication claire et transparente du porteur de projet vis-à-vis des contributeurs.



QUELLES FORMES DE FINANCEMENT EXISTENT ?

Dans le cadre du financement participatif d'un projet éolien, la participation financière de citoyens peut prendre plusieurs formes :

- **Le prêt** : accordé par des particuliers aux développeurs avec un remboursement du capital dans la limite dans les 7 ans après la mise en service du parc, qui peut être étalé dans la durée dans le cas où des intérêts sont prévus ;
- **L'investissement en capital** : réalisé via l'achat d'actions dans la société qui porte le développement du projet. Les citoyens deviennent alors des actionnaires à part entière et reçoivent alors une rétribution financière via des dividendes.

ET SI VOUS INVESTISSIEZ SUR LE PROJET DES BERGES DE CHARENTE ?

Iberdrola Renouvelable France étudie actuellement la possibilité de proposer un financement participatif sur le projet éolien des Berges de Charente. Si tel était le cas, ce dernier serait proposé une fois le projet autorisé en Préfecture et la phase de recours éventuels passée pour garantir aux investisseurs citoyens potentiels la mise en place concrète de ce dispositif !

Contact

Frédéric RABIER
Responsable Développement
Iberdrola Renouvelables France
frabier@iberdrola.fr

www.projeteolien-bergesdecharente.fr



Projet éolien des Berges de Charente

LETTRE D'INFORMATION N°4 - OCTOBRE 2022



Chères habitantes, chers habitants,

Dans la précédente lettre d'information, de mai 2022, nous vous annonçons le dépôt du projet auprès des services instructeurs. L'instruction du dossier s'est ainsi tenue de mars à août 2022.

Cet été, nous avons reçu un retour des services instructeurs : le dossier du projet a été jugé complet et recevable. La prochaine étape va donc être lancée cet automne : l'enquête publique.

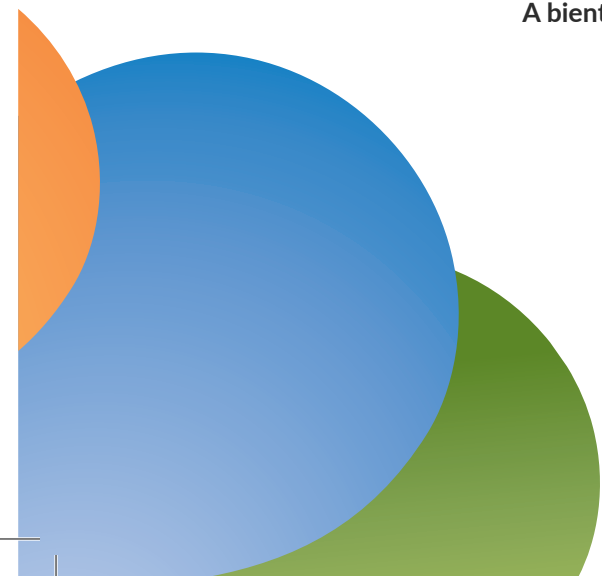
Afin de poursuivre la démarche d'information initiée depuis plusieurs mois, nous tenions à vous présenter le projet finalisé et les résultats des études en amont de la phase d'enquête publique. Pour ce faire nous organisons un forum d'information le mercredi 19 octobre 2022 de 17h à 20h à la salle municipale de Chenon.

Nous vous attendons ainsi nombreux à ce prochain rendez-vous et serions ravis de pouvoir échanger ensemble sur l'éolien et le projet à l'étude sur vos communes.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette lettre d'information.

A bientôt,

Frédéric Rabier,
Responsable Développement
Iberdrola Renouvelables France



Retour sur... la démarche d'information volontariste

En décembre 2021, dans la première lettre d'information du projet éolien, nous vous annonçons le lancement d'une démarche d'information volontariste. Après 10 mois de démarche, revenons sur les actions menées sur les communes d'Aunac-sur-Charente, de Chenon et de Moutonneau.

LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHÉ D'INFORMATION

- Informer sur le projet à l'étude et ses avancées
- Recueillir les questions des habitants et y répondre
- Permettre à tous de mieux comprendre l'éolien et ses enjeux

LES OUTILS D'INFORMATION MIS À DISPOSITION

- 1 brochure de présentation du projet (Janvier 2022)
- 3 lettres d'information (Décembre 2021, Février et Mai 2022)

LES TEMPS D'ÉCHANGES MIS EN PLACE

DÉCEMBRE 2021



Porte-à-porte n°1
auprès des habitants d'Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau

FÉVRIER 2022



Porte-à-porte n°2
pour répondre aux premières questions et poursuivre les échanges

MAI 2022



Porte-à-porte n°3
pour poursuivre les échanges et réponses à vos nombreuses questions



CONTINUEZ À SUIVRE LE PROJET

Retrouvez toutes les informations du projet, de l'éolien et les précédentes lettres d'information sur le site Internet du projet : www.projeteolien-bergesdecharente.fr

Tout savoir sur... l'enquête publique

Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale a eu lieu en février 2022. Suite à cela et les services instructeurs ayant jugé le dossier complet et recevable, l'enquête publique sera bientôt lancée. Cette phase essentielle permet à la population de consulter toutes les pièces du dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet avant la fin de son instruction.

COMMENT SE DÉROULE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Un commissaire enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif, dans le ressort duquel sera implanté le parc éolien, pour évaluer la bonne information du public sur le projet. Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur émet un avis favorable, favorable avec réserves, ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus.

QUI PARTICIPE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans les communes situées dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation, à savoir : Aunac-sur-Charente, Chenon, Moutonneau, Verteuil, Saint-Georges, Pourasac, Saint-Gourson, Couture, Saint-Front, Mouton, Lichères, Saint-Ciers-sur-Bonnieure, Puyréaux, Mansle, Fontclaireau, Saint-Groux, Luxé, Fonteille, Juillé, Lonnes, Charmé, Salles-de-Villefagnan, Courcôme.

COMMENT PARTICIPER ?

Vous pourrez consulter le dossier du projet, prendre connaissance de l'ensemble des documents, comme l'étude d'impact, et poser vos questions au commissaire enquêteur.

Vous pouvez exprimer vos observations, propositions et contre-propositions durant toute la durée de l'enquête :

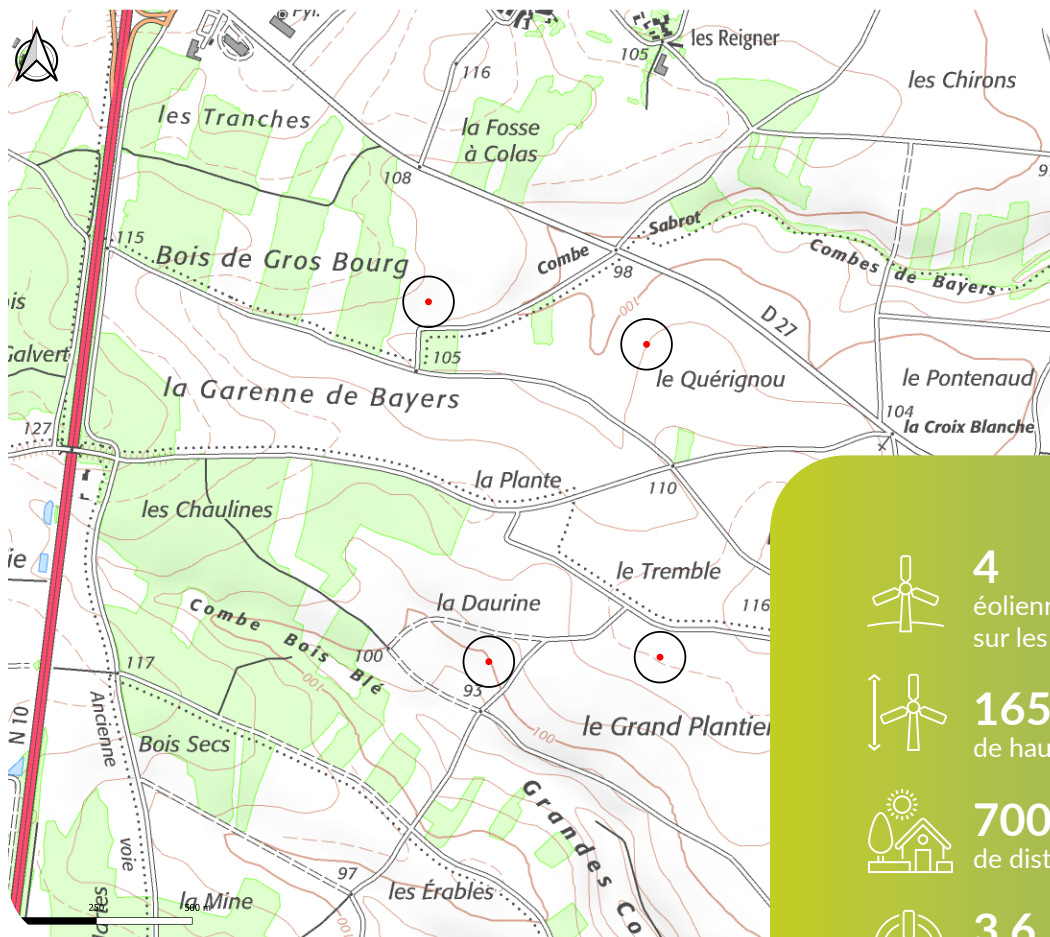
- › **Par voie postale :** à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse des mairies d'Aunac-sur-Charente, Chenon, Moutonneau.
- › **Par mail :** une adresse mail dédiée sera mise en place par la Préfecture.
- › **En ligne :** en vous connectant sur la plateforme dédiée à l'enquête publique.
- › **Sur papier libre :** en précisant votre nom, prénom et adresse, en le déposant sous enveloppe «à l'attention du commissaire enquêteur» en main propre lors des permanences.
- › **Sur le registre de l'enquête :** un registre de recueil des avis sera mis à disposition lors des permanences du commissaire enquêteur, dans les mairies d'Aunac-sur-Charente, Chenon, Moutonneau

ET APRÈS ?

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 8 jours après la clôture de l'enquête pour communiquer son rapport à Iberdrola. A la suite de cela, Iberdrola disposera de 15 jours pour fournir un rapport, en réponse aux observations du public, au commissaire enquêteur, qui aura finalement 1 semaine pour rendre son avis définitif.

Le Préfet a ensuite 3 mois pour rendre ses conclusions motivées à la suite de cette enquête publique (ce délai peut être plus long en fonction des administrations). Dans ce laps de temps, un projet d'arrêté est fourni et transmis pour un passage en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites. Enfin, la société Iberdrola s'exprimera sur cet avis avant une publication finale et une décision définitive du Préfet, appelée l'autorisation environnementale.

Pour rappel... les informations clés du projet



4

éoliennes réparties
sur les 3 communes



165M

de hauteur en bout de pale



700M MIN.

de distance aux habitations



3,6 MW

de puissance unitaire



Une production annuelle
de **27 GWH** d'électricité
renouvelable (soit la consommation
de 10 000 foyers hors chauffage)

Contact

Frédéric RABIER

Responsable Développement
Iberdrola Renouvelables France
frabier@iberdrola.fr

www.projeteolien-bergesdecharente.fr